

Le niveau de diplôme des ouvriers et des employés : la place des jeunes de niveau V

par Catherine Béduwé

Les emplois, même les moins qualifiés, sont de moins en moins souvent occupés par des non-diplômés. Ils sont remplacés par des titulaires du CAP ou du BEP dans les emplois industriels.

Les jeunes diplômés de niveau V y conservent donc des perspectives d'insertion. Dans les emplois administratifs, un diplôme de niveau IV ou tout au moins le BEP deviennent nécessaires.

Quelle place occupent à l'heure actuelle les jeunes titulaires d'un diplôme professionnel de niveau V (CAP-BEP) dans les principales professions ou emplois auxquels ils ont accès ? Peut-on en déduire des perspectives d'avenir pour les futurs titulaires du CAP ?

Malgré le nombre de diplômes délivrés, les formations menant au CAP ou au BEP pourraient être remises en question par l'augmentation des sorties de formation professionnelle au niveau du baccalauréat. Cette progression implique un changement profond de la structure des sorties du système éducatif par niveau. Elle se traduit déjà par une augmentation du niveau de formation global de la population active. Mais comment se fera l'articulation entre ces deux niveaux de diplôme (V et IV) au sein de la population active ? Existe-t-il une place bien définie pour chacun d'eux ? Peut-on même parler d'un seul niveau V quand on connaît les différences en termes d'accès au marché du travail, d'emploi occupé, de statut, de filière professionnelle qui opposent les titulaires du CAP à ceux du BEP. De cette articulation entre tous les diplômes professionnels de niveau V ou IV dépend, en partie, l'avenir des jeunes non-diplômés qui représentent encore des effectifs non négligeables que le système éducatif ne parvient

pas à résorber. Leur insertion professionnelle, plus difficile et dans des conditions nettement moins favorables, se fait souvent sur les mêmes emplois que ceux des titulaires d'un diplôme de niveau V¹. On ne peut donc analyser la place réservée aux jeunes diplômés de niveau V que relativement à celle des diplômés des niveaux proches. Ensuite on pourra dégager de leur évolution conjointe des perspectives d'avenir pour les jeunes titulaires du CAP.

Les jeunes diplômés d'un CAP ou d'un BEP et, *a fortiori* les non-diplômés, ont une forte probabilité d'entrer dans le monde du travail en tant qu'ouvrier ou employé. L'analyse menée ici se concentre donc sur ces professions. Il existe cependant, au sein même de ces catégories, des profils de diplômés (répartition des actifs d'une profession en fonction du niveau de diplôme déclaré) très différents, voire contrastés, suivant les emplois, les fonctions, les qualifications. D'où l'intérêt de construire, dans un premier temps, une typologie des emplois ouverts aux jeunes de niveau V fondée sur ces profils de diplômés : quel diplôme de niveau V, dans quelle proportion, en association avec quel autre niveau ?

¹ Cf. *Bilan Formation Emploi 1986*, CEREQ-DEP-INSEE, INSEE Résultats n° 75, Emploi-Revenus n° 15, juin 1990, p. 51.

Dans un deuxième temps, on analysera la façon dont évoluent les profils de diplômés des actifs de chacune des professions ou emplois mis en évidence par la typologie. D'une part en comparant la situation des jeunes actifs (moins de trente ans) avec celle de leurs aînés (effet « génération », données du recensement de 1982) et d'autre part en observant les glissements de structure survenus ces dernières années (effet « glissement », données des enquêtes Emploi 1983 à 1988).

Par ailleurs, le marché du travail des jeunes débutants sera dans les années proches soumis à deux facteurs dont on ne peut actuellement mesurer les effets au travers des enquêtes statistiques : reprise éventuelle de l'activité économique, donc des recrutements, et afflux important à court terme de jeunes mieux formés. Sachant cela et compte tenu des évolutions de tendances constatées, on pourra finalement dégager trois zones d'emplois pour lesquelles le niveau V devrait connaître des évolutions caractéristiques.

PLUS DU QUART DES ACTIFS OCCUPÉS POSSÈDENT UN DIPLÔME DE NIVEAU V

Les diplômés de niveau V jouent un rôle prépondérant au sein de la population active occupée. Ils représentent encore à l'heure actuelle les effectifs les plus importants (6 millions d'actifs occupés en 1989), y compris parmi les plus jeunes. Cette situation résulte d'une croissance continue des flux de diplômés puisque de 9 % au recensement de 1962, leur part a atteint 15 % en 1968, 19 % en 1975, 22 % en 1982, et 28 % de la population active occupée en 1989². Cette croissance n'est pas particulière au niveau V, les diplômés des niveaux supérieurs (IV et plus) ont également fortement progressé, surtout ces dernières années. L'augmentation, en effectif et en structure, des diplômés de tous niveaux se fait, à population active occupée relativement constante, au détriment des non-diplômés qui, naturellement (départs en retraite), conjoncturellement (licenciements et baisse des recrutements) ou structurellement (diminution des sorties sans qualification du système éducatif), sont de moins en moins nombreux à occuper un emploi.

Les jeunes, beaucoup plus formés que leurs aînés, sont à l'origine de l'élévation globale du niveau de diplôme de la population active. Les trois quarts des sorties de l'enseignement secondaire se font encore actuellement au niveau V et les diplômés d'un CAP ou d'un BEP représentaient, en 1986, 30 % d'une génération de sortants du système

éducatif³. C'est dire l'importance que conserve ce niveau parmi le flux de jeunes diplômés se présentant sur le marché du travail, bien qu'il soit fortement remis en question par la progression des poursuites d'études vers un niveau IV professionnel.

S'intéresser aux actifs possédant au plus un CAP ou un BEP revient à prendre en considération les trois quarts de la population active occupée (28 % de diplômés de niveau V et 45 % de non-diplômés).

LA MAJORITÉ DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU V SONT OUVRIERS OU EMPLOYÉS

La majorité des diplômés de niveau V (67,5 %) et *a fortiori* ceux qui ne possèdent aucun diplôme (71,5 %) sont classés ouvriers ou employés par la nomenclature PCS (enquête Emploi 1988). Ces proportions s'élèvent encore parmi les jeunes actifs (respectivement 85 % et 91 %).

On constate une proportion importante d'ouvriers non qualifiés (ONQ) parmi les actifs non diplômés, d'ouvriers qualifiés (OQ) parmi les titulaires d'un CAP, d'employés parmi ceux d'un BEP. Ces clivages se renforcent parmi les jeunes actifs, attestant d'une part de l'existence de filières professionnelles basées sur l'ancienneté (ONQ-OQ notamment) ou, tout au moins, de l'ouverture de ces catégories aux débutants ; et d'autre part des difficultés des jeunes pour accéder, au moins immédiatement, aux emplois les plus qualifiés. Ainsi la proportion d'ouvriers non qualifiés passe de 10 % parmi l'ensemble des diplômés de niveau V à 18 % parmi ceux de moins de trente ans.

La place des jeunes actifs diplômés de niveau V dans les autres catégories reste marginale. La forte correspondance entre diplômés de niveau V et catégories ouvrières et employées parmi les jeunes actifs justifie que, dans un contexte aussi global, on ne retienne par la suite que ces catégories d'emplois.

UNE TYPOLOGIE DES PROFESSIONS OUVRIÈRES ET EMPLOYÉES SELON LA STRUCTURE DES DIPLÔMES

Les liens entre l'emploi occupé, codifié dans les enquêtes individuelles par la nomenclature PCS, et le plus haut niveau de diplôme atteint, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, ont fait l'objet d'une analyse factorielle. Les individus sont classés dans des catégories d'emploi et de diplôme et l'analyse regroupe et rapproche ces catégories. Elle intègre la notion de temps grâce à des enregistrements périodiques et représentatifs des caractéristiques individuelles.

² Source : INSEE, recensements et enquêtes Emploi.

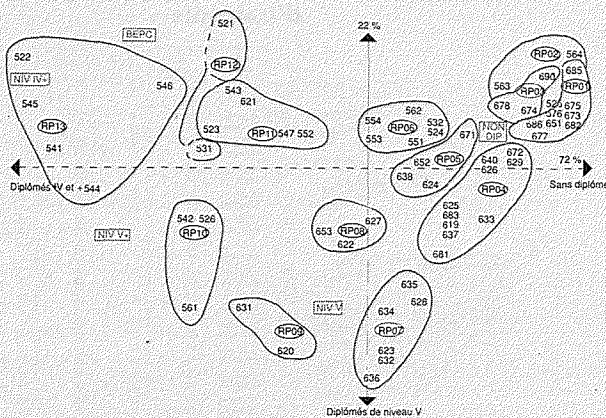
³ Cf. note 1.

Nomenclature d'emploi utilisée

Rubrique	Libellé de rubrique	Codes PCS
EMPLOYES		
521	Employés des P et T	5211, 5212
522	Commis adjoints de la fonction publique	5213, 5214
523	Agents de bureau de la fonction publique	5215
524	Agents de service hospitalier	5222
525	Agents de service de la fonction publique	5216, 5217
526	Aides-soignants et ambulanciers	5221, 5223
531	Policiers et militaires (employés)	5311 à 5316
532	Agents de sécurité, surveillance	5317
541	Secrétaires	5411
542	Dactylos	5412, 5415
543	Agents d'accueil (standardistes, hôtesse)	5417, 5444
544	Employés de comptabilité	5421
545	Employés des banques et assurances	5431, 5434
546	Employés des services des transports	5441, 5442, 5443, 5445
547	Employés administratifs divers	5416, 5424, 5428, 5499
551	Vendeurs en alimentation	5512
552	Vendeurs « techniques »	5511, 5513, 5515, 5517
553	Vendeurs vêtements et produits de luxe	5514, 5516
554	Employés de libre-service, caissières	5518, 5519, 5521
561	Manucures, coiffeurs	5621, 5622
562	Employés d'hôtellerie restauration	5611, 5614, 5634
563	Assistants maternelles	5631
564	Femmes de ménage, concierges	5632, 5633
OUVRIERS		
620	OQ d'entretien, contrôle essais industrie	6201, 6202, 6218, 6236
621	Agents qualifiés de labo. (rech. chimie)	6254, 6294
622	OQ de fabrication, électricité électron.	6211, 6214
623	OQ de fabrication, mécanique et trav. métaux	6203, 6220 à 6238
624	OQ de chimie et IAA	6251, 6255
625	OQ des autres industries de process	6261 à 6265, 6293
626	OQ de production du textile - habil. - cuir	6271 à 6274
627	OQ de l'impression et façonn. papier carton	6281 à 6284
628	OQ du travail du bois	6291 à 6292
629	OQ des travaux publics et extraction	6241 à 6246
630	OQ de type industriel SAI*	6204, 6299
631	Réparateur en élect. électro., pte mécan.	6312, 6313, 6324
632	Carrossiers, métalliers, mécaniciens auto	6321, 6322, 6323
633	OQ du gros œuvre en bâtiment	6331, 6341, 6342
634	OQ du second œuvre en bâtiment	6311, 6332, 6343 à 6347, 6354
635	Cuisiniers	6351, 6352, 6353
636	OQ alimentation (sauf industrie)	6371 à 6373
637	OQ textile, habillement	6301, 6391 à 6394, 6399
638	OQ art, jardiniers, spectacles, SAI*	
640	Chauffeurs	6411 à 6415
651	OQ manutention et levage	6511, 6513, 6514
652	Magasiniers	6515
653	OQ des transports	6512, 6521 à 6532
671	ONQ production électricité électronique	6711
672	ONQ production mécanique et trav. métaux	6721 à 6723
673	ONQ travaux publics et extraction	6741, 6742
674	ONQ production, IAA, chimie	6751 à 6754
675	ONQ production, métallurgie et matériaux	6761 à 6764
676	ONQ textile, habillement, cuir	6771 à 6773
677	ONQ travail du bois	6791
678	ONQ manutention et tri, embal. expédit.	6792, 6793, 6799
681	Métalliers, serruriers, réparateurs	6821
682	ONQ gros œuvre bâtiment	6841
683	ONQ second œuvre bâtiment	6842
684	Apprentis	6851
685	Nettoyeurs	6891
686	ONQ SAI*	6899
690	Ouvriers agricoles	6911 à 6921

* SAI : sans autre indication.

Partition des emplois d'ouvriers et d'employés suivant leur niveau de diplôme (population totale)

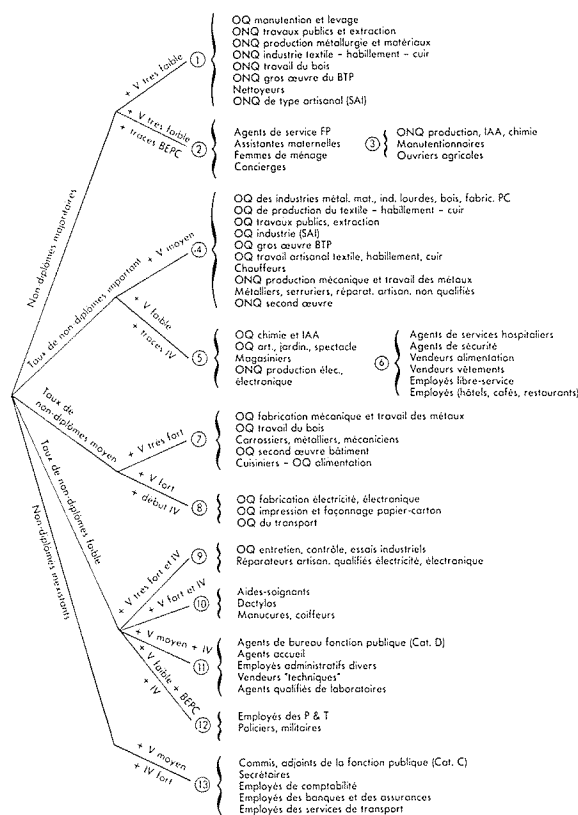


Source : INSEE, recensement de 1982

Ce graphe est le résultat de l'analyse factorielle du tableau croisant « l'emploi occupé » (dans la nomenclature ci-contre) et le plus haut niveau de diplôme obtenu. La traduction en clair de chacune des rubriques est ensuite présentée sous forme d'arbre (arbre 1). Ce graphe montre l'étalement des groupes et leurs proximités dans un plan qui contient 94 % de l'information du tableau. La structure de diplôme exacte des actifs (population totale et moins de trente ans) de chacun des groupes est ensuite donnée dans l'arbre 2. Elle permet d'explicitier les dénominations de chacune des branches de l'arbre 1.

Cette analyse factorielle de la relation emploi occupé/plus haut niveau de diplôme atteint (cf. encadré p. 45) aboutit à une partition de l'ensemble des professions ouvrières et employées en treize groupes. Ces groupes sont fondés sur les ressemblances entre les structures de diplômes de leurs actifs. On obtient ainsi treize profils types de diplômes agrégeant les différents emplois repérés par la nomenclature. La liste des emplois de chacun des groupes est donnée sur l'arbre 1 et la structure de diplôme des actifs correspondante sur l'arbre 2.

Arbre 1 : treize groupes d'emplois



En se focalisant sur les catégories ouvrières et employées, on savait que l'on cernait l'essentiel des diplômés de niveau V. A l'inverse, l'analyse de la structure de diplôme des actifs de chacun des emplois montre qu'il s'agit pratiquement du seul niveau de diplôme intervenant dans ces catégories. Autrement dit, la majorité de ces professions ou emplois ne sont occupés que par des actifs diplômés au plus d'un CAP ou d'un BEP. C'est le cas de ceux rassemblés dans les dix premiers groupes de la typologie. Certaines professions

font également appel aux détenteurs d'un BEPC (groupe 12), d'autres aux diplômés du baccalauréat (groupes 9 à 13) mais dans des proportions souvent bien inférieures à celles des diplômés du niveau V. Le niveau V apparaît donc comme le niveau de diplôme le plus fréquent de ces catégories, voire le seul. La part des non-diplômés, qui va en diminuant tout au long de « l'arbre », est graduellement remplacée par une part de plus en plus importante de diplômés du niveau V. Le niveau IV vient « s'ajouter » progressivement et généralement sur la base d'un niveau V important. Il n'intervient réellement que pour les emplois de type administratif (groupes 11, 12 et 13).

Arbre 2 : Rôle de l'âge sur la structure de diplômes des actifs de chaque groupe d'emplois

Âge des actifs	Sans diplôme	BEPC	Niv. V	Niv. IV et +	%
≤ 30 ans	71		22		100%
Ensemble	83 - 12		13 + 9		100%
≤ 30 ans	65	9	21		100%
Ensemble	83 - 16	4 + 5	11 + 10		100%
≤ 30 ans	65	4	22		100%
Ensemble	80 - 15	4 + 4	13 + 9		100%
≤ 30 ans	55		36		100%
Ensemble	72 - 17		23 + 13		100%
≤ 30 ans	51	10	32	7,5	100%
Ensemble	67 - 16	5 + 5	22 + 10	5	100%
≤ 30 ans	47,5	14	30	9	100%
Ensemble	64,5 - 17	9 + 5	20 + 10	6	100%
≤ 30 ans	31		61		100%
Ensemble	46 - 15		48 + 13		100%
≤ 30 ans	33	10	48	9	100%
Ensemble	50 - 17	6 + 4	37 + 11	6	100%
≤ 30 ans	17		68	10	100%
Ensemble	34 - 17		55 + 13	8 + 2	100%
≤ 30 ans	19	11	52	18	100%
Ensemble	31 - 12	9	44 + 8	15 + 3	100%
≤ 30 ans	27	14	36	23	100%
Ensemble	45 - 18	12	27 + 9	15 + 8	100%
≤ 30 ans	23	28	29	19	100%
Ensemble	39 - 16	23 + 5	25 + 4	13 + 6	100%
≤ 30 ans	18	13	35	42	100%
Ensemble	22 - 12	15 - 2	33 + 2	20 + 12	100%
≤ 30 ans	40,5	10	36	13	100%
Ensemble	58 - 17,5	7	26 + 10	8 + 5	100%

NB : Seuls les pourcentages significatifs ont été mentionnés.

Source : INSEE - Recensement de la population 1982.

En présentant les groupes dans l'ordre d'un taux de non-diplômés décroissant, cette typologie fait ressortir les liens entre niveau de diplôme et classification de l'emploi occupé. Ainsi trouve-t-on en haut de l'arbre, et donc dans la zone à fort taux de non-diplômés, les emplois classés ou considérés dans le cas des employés, comme non qualifiés (ONQ) et employés des services ménagers, groupes 1 à 3). Les ouvriers qualifiés viennent ensuite avec des proportions plus ou moins fortes de diplômés du niveau V (ce qui explique qu'ils se répartissent en trois groupes 4, 5 et 7). Parallèlement, on trouve les employés de commerce ou de service hôtelier qui présentent le même type de profil (taux moyen de diplômés du niveau V et forte proportion de non-diplômés). Pour tous ces groupes d'emplois, il s'agit essentiellement de titulaires du CAP. Les derniers groupes se caractérisent par des profils de diplôme plus complexes : présence du niveau IV mais aussi du BEPC ou, au sein du niveau V, d'un fort taux de BEP. Ils se répartissent en six groupes qui rassemblent cer-

tains ouvriers qualifiés (contrôle-entretien ou spécialités électronique, électricité, imprimerie-papier-carton) et surtout les employés de type administratif (d'État ou d'entreprises privées).

Le CAP, diplôme plus ancien et aux effectifs plus nombreux, est présent parmi l'ensemble des emplois d'ouvriers et d'employés non qualifiés (groupes 1 à 7). Il s'impose fortement chez certains ouvriers qualifiés professionnels ou de métier (groupe 7). Sur tous ces emplois il intervient seul ou quasiment. Il y a par contre co-occurrence, et vraisemblablement concurrence dans certains cas, avec les titulaires d'un BEP pour les autres emplois (groupes 8 à 13). Ceux-ci étant essentiellement des jeunes, cette co-occurrence s'accroît dans la population des actifs de moins de trente ans, d'autant plus nettement qu'il y a également présence de diplômés du niveau IV. Il s'agit de spécialités de formation dans lesquelles la filière BEP tend à supplanter le CAP⁴.

L'ENTRÉE EN EMPLOI DES JEUNES ÉLÈVE LE NIVEAU DE DIPLÔME

Les jeunes sont proportionnellement plus nombreux à l'intérieur des catégories ouvriers-employés. Etant davantage formés ce sont eux qui font « bouger » la structure globale de diplôme des actifs sur ces emplois. L'analyse des différences (c'est-à-dire des écarts entre structures) entre population totale et population jeune (cf. arbre 2), pour chacun des groupes, permet d'introduire un effet dynamique dans la typologie.

La même analyse factorielle reproduite sur la population des moins de trente ans aboutit à une typologie d'emplois identique. Les taux élevés de jeunes dans la plupart des groupes expliquent cette faible variabilité entre les jeunes et l'ensemble de la population. Mais cela montre aussi que, globalement pour ces catégories, le niveau de diplôme acquis en formation initiale évolue peu. On note seulement une plus grande dispersion des emplois à l'intérieur de chacun des groupes due à l'accroissement des contrastes entre les profils de diplôme des jeunes actifs.

Lors d'une étude similaire sur la place du niveau IV⁵ dans la population active, on avait constaté que les écarts les plus importants entre les jeunes et l'ensemble de la population étaient souvent dus

au niveau de diplôme le plus élevé intervenant dans la profession. On retrouve ce résultat pour le niveau V dans les groupes correspondant aux catégories d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés, et d'employés non qualifiés (+ 10 % d'écart environ dans les groupes 1 à 7, cf. arbre 2) et pour le niveau IV dans les groupes d'employés qualifiés (tertiaire de bureau essentiellement : + 8 %, + 6 % et + 12 % dans les groupes 11, 12 et 13). Certains groupes d'ouvriers qualifiés (groupes 8, 9 et 10) sont à la charnière entre niveau V et niveau IV et le BEP y joue un rôle important. Les entrées de jeunes dans une profession se font majoritairement au niveau de diplôme le plus élevé. Ceci ne veut pas dire qu'ils n'entrent pas aux autres niveaux, mais on constate un recours proportionnellement plus important aux diplômés du niveau le plus élevé intervenant dans la profession.

Chaque fois qu'il y a association des niveaux de diplôme V et IV, le BEP, non seulement est présent, mais progresse significativement chez les jeunes. Tout se passe comme s'il s'agissait d'une marche supplémentaire dans la hiérarchie des diplômes d'une profession. Pas de niveau IV sans un niveau V fort et préalable et progression conjointe du BEP et du niveau bac, dès que celui-ci apparaît. Ceci s'explique en partie parce que le niveau IV se développe d'abord dans les emplois tertiaires auxquels conduisent la majorité des spécialités de BEP. Mais le phénomène demeure vrai pour certains groupes d'ouvriers qualifiés.

L'élévation du niveau de diplôme des ouvriers et employés, surtout parmi ceux classés non qualifiés, correspond d'abord à une augmentation globale du niveau V. Pour les emplois qualifiés (classés ou considérés comme tels), il y a apparition du niveau IV en association avec une importance croissante du BEP. Mais cette co-occurrence n'est réellement visible que sur certains emplois administratifs.

Ces résultats, obtenus par comparaison de générations dans le recensement de 1982, sont confirmés et amplifiés par l'analyse des évolutions de structures de diplôme des actifs ces dernières années. Confirmés parce que l'analyse factorielle répétée sur chacune des enquêtes Emploi depuis 1982 fournit la même typologie, et amplifiés par le sens des évolutions récentes.

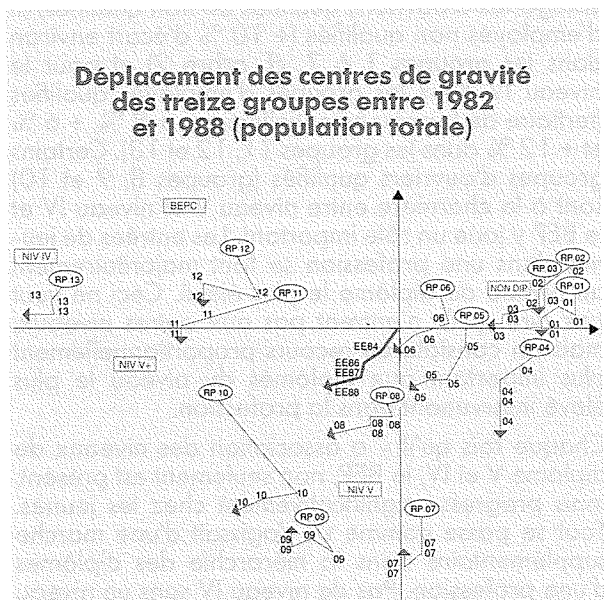
La même méthode d'analyse factorielle appliquée aux données de l'enquête Emploi entre 1983 et 1988 montre une étonnante stabilité des résultats : les axes ont la même signification et les emplois, à quelques exceptions près, se placent de façon identique sur le graphe. La hausse des niveaux de diplôme, qui existe et que l'on constate entre 1982 et 1988, ne remet pas en cause la typologie des emplois que le recensement a permis d'élaborer.

4 Cf. Y. Grelet et X. Viney, *Rôle des diplômes et des spécialités de formation dans l'insertion professionnelle des jeunes issus des classes terminales de l'enseignement technique court*, Collection des études n° 58, CEREP, décembre 1990.

5 Cf. C. Bédoué, « Niveau IV et professions » in *Niveau IV de formation et baccalauréat professionnel*, Collection des études n° 49, CEREP, mai 1989.

Les taux de diplômés progressent à l'intérieur d'un même mouvement d'ensemble (cf. encadré).

non qualifiés. Cette baisse profite d'abord aux diplômés de niveau V, par un effet de masse important.



Source : INSEE, recensement de la population 1982 et enquêtes Emploi, 1983 à 1988

Ce graphe montre le déplacement de la structure de diplôme de chacun des groupes entre 1982 et 1988 (projection des structures successives, 1983 à 1988, sur le premier plan de l'analyse factorielle des données de 1982). La tendance globale (flèche épaisse qui part de l'origine) est à l'augmentation de la part des diplômés de niveau V et IV au détriment des « sans diplômés ». Toutes les trajectoires vont également de la droite vers la gauche ou vers le bas. Ce qui signifie que chacun des groupes s'éloigne du pôle « sans diplômés » pour se rapprocher soit du pôle niveau IV, soit du pôle niveau V, soit des deux à la fois. Les déplacements les plus importants se font vers le niveau V.

Le taux de niveau V augmente d'autant plus qu'il était faible au départ, celui de niveau IV se renforce sur les emplois où il était déjà très présent. Les groupes charnières, c'est-à-dire présentant des structures de diplômes d'actifs plus complexes, voient les différents niveaux progresser de concert. Mais les évolutions les plus marquées sont le fait des emplois à fort taux de non-diplômés qui, d'une certaine façon, « rattrapent » leur retard. La donnée importante de ces dernières années, en matière de niveau de diplôme, reste la baisse drastique des non-diplômés dans la population active occupée, y compris à l'intérieur des emplois

Tableau 1
Évolution du niveau V dans les différents groupes d'emplois

Groupes	Effectif en milliers (en 1988)	Part des jeunes en % (en 1988)	% de diplômés niveau V parmi les jeunes		% diplômés BEP parmi les niveaux V *	
			1983	1988	1983	1988
1 - ONQ	1,107	35	26	34	11	16
2 - ENQ ménage	1,007	20	23	33	16	20
3 - ONQ	856	42	24	33	22	24
4 - OQ	1,615	32	39	45	13	15
5 - OQ	485	39	38	47	25	30
6 - ENQ	1,206	45	31	41	22	29
7 - OQ	1,331	35	65	67	8	15
8 - OQ	265	32	53	53	22	32
9 - OQ	275	29	67	68	19	38
10 - Employés	505	43	56	60	19	25
11 - Employés	838	39	38	36	42	47
12 - Employés	535	31	33	37	30	38
13 - Employés	1,745	37	36	34	44	56
Total ouvriers et employés (apprentis exclus)	11,772	35	39	43	22	28

Source : INSEE, enquêtes Emploi.

* Ces taux sont donnés ici à titre indicatif. Plus que leur valeur absolue, c'est leur évolution qui a été prise en compte dans l'analyse.

ÉVOLUTIONS EN STRUCTURE ET EN EFFECTIFS : LA PLACE DU NIVEAU V

Tout ce qui a été dit jusqu'ici concerne les évolutions de structure. Or la progression du taux de diplômés de niveau V à l'intérieur d'une profession, d'un emploi ou d'un groupe d'emplois n'a pas la même signification s'il s'agit d'un renforcement de ce diplôme dû au départ des non-diplômés ou, au contraire, d'une augmentation réelle des effectifs de niveau V. Dans ce cas, il y a volonté d'accroître les effectifs au niveau V, dans l'autre tout au plus renouvellement des actifs. Il nous semble que c'est une des raisons qui peuvent expliquer les jugements contradictoires portés actuellement sur la place de ce niveau de formation. On caractérisera donc l'évolution du profil de diplôme des actifs de chacun des groupes. On distinguera trois zones d'emplois caractéristiques quant à l'avenir des diplômés d'un CAP.

La période 1983-1987 se caractérise par une baisse importante des effectifs d'ouvriers, plus

forte chez les non-qualifiés, contrebalancée par l'augmentation des effectifs d'employés. Les créations d'emplois sur la période concernent les secteurs tertiaires de l'économie. Dans le même temps, les effectifs de moins de trente ans ont baissé de 10 % alors qu'il y a stabilité de l'ensemble de la population active occupée (tableau 2). Sachant que les sortants du système éducatif sont toujours aussi nombreux, c'est une cause directe des retards (poursuite d'études) et des difficultés d'insertion qu'ils ont rencontrés sur la période ⁶.

Tableau 2

Évolution générale des effectifs par groupe

(en %)

Groupes	Variation d'effectifs entre 1983 et 1988 (en %)				Part des jeunes en 1988 et variation 1983-1988		
	Ens.	Jeunes	Niv.V	Niv.IV	dans l'ensemble	parmi les niv. V	parmi les niv. IV
1 - ONQ	-16	-20	0	-	35	↘	-
2 - ENQ ménage	+3	+17	+52	-	19,5	↗	-
3 - ONQ	-10	-11	+25	-	42	→	-
4 - OQ	-8	-18	+10	-	32	↘	46,5
5 - OQ	0	0	+15	-	38,5	↗	54
6 - ENQ	+9	+17	+47	-	45	↗	59
7 - OQ	-5	-17	0	-	34,5	↘	43
8 - OQ	-8	-16	0	-	32	↘	39
9 - OQ	0	-21	0	-	29	↘	36
10 - Employés	+8	-10	+14	-	42,5	↘	47
11 - Employés	0	-9	0	+26	39	↘	41
12 - Employés	+15	-12	+32	+48	30,5	↘	35
13 - Employés	+4	-10	+10	+21	37	↘	34
TOTAL	0	-10	+13	+25	35	↘ [-3]	45
							↘ [-6]
							53
							↘ [-5]

Source : INSEE, enquêtes Emploi.

Il y a baisse des effectifs de jeunes dans chacun des groupes y compris chez ceux globalement en hausse. Deux groupes seulement (groupes 2 et 6) échappent à cette tendance générale : il s'agit dans les deux cas d'employés peu ou pas qualifiés.

Par ailleurs, les effectifs de diplômés (niveaux V et IV) ne diminuent dans aucun des groupes : ils stagnent tout au plus et augmentent même dans la plupart des cas (expliquant ainsi la hausse générale des taux de diplômés). Mais la part des jeunes parmi ces diplômés est pratiquement toujours en diminution. Les entrées de jeunes de niveau V sur l'ensemble de ces emplois sont donc insuffisantes pour renouveler leur stock. La hausse de ce niveau – en structure – s'explique donc principalement par la baisse – en effectifs – des non-diplômés, qui ne sont pratiquement pas renouvelés.

⁶ Cf. « Le marché du travail dans les années 80 » par Thierry Lacroix in *Données Sociales 1990*, INSEE, 1990.

On a vu que la progression des taux de diplômés dans la population active était due, en grande partie, à l'entrée en activité de jeunes davantage formés. Mais le nombre de ces entrées (flux de diplômés de niveau V ou IV de moins de trente ans) stagne alors que le nombre de diplômés de niveau V dans la population active (stock de diplômés) augmente. Ces deux phénomènes ne sont pas contradictoires mais conduisent à des constats différents et complémentaires selon que l'on raisonne en effectif ou en structure, en flux ou en stock.

LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR UNE MAJORITÉ DE NON-DIPLÔMÉS : MONTÉE DU NIVEAU V

Ils font partie des six premiers groupes de la typologie. Ce sont tous les ouvriers non qualifiés, une partie des ouvriers qualifiés ainsi que les employés de service. Ces emplois présentent un déficit en diplômés par rapport à leur catégorie socio-professionnelle de référence (ensemble des OQ ou des ONQ, ensemble des employés) et, de façon encore plus prononcée, par rapport à l'ensemble de la population active. La part des jeunes y est souvent élevée.

Les trois premiers groupes contiennent les emplois non qualifiés : la majorité des ouvriers non qualifiés, industriels ou artisanaux, et les employés des services ménagers. Seule exception, les OQ de la manutention et du levage (dockers) classés qualifiés par la nomenclature mais dont le profil de diplôme s'avère semblable à celui de ces ONQ. Les non-diplômés sont encore majoritaires en 1988 malgré une progression importante du niveau V largement due aux jeunes diplômés de CAP.

— Groupe 1 : les ouvriers non qualifiés de production. C'est le groupe qui a enregistré la plus forte baisse d'effectifs sur la période pour l'ensemble et pour les jeunes. Les plus touchés sont les non-diplômés, quel que soit leur âge. Les effectifs de niveau V se sont par contre maintenus, ce qui explique la progression de ce diplôme en structure. Ce n'est pas un groupe très jeune (35 % de moins de trente ans) mais ceux qui y entrent aujourd'hui ont presque toujours le CAP.

— Groupe 2 : les employés des services ménagers, parfois appelés employés non qualifiés. C'est un des seuls groupes où les effectifs de jeunes ont progressé sur la période. Cet accroissement important résulte principalement de l'augmentation du nombre d'agents de service dans la fonction publique (hors santé). La part des jeunes, bien qu'en augmentation, était encore faible en 1988 (19,5 %). Les effectifs de niveau V ont augmenté

de 50 % entre 1983 et 1988, la part des jeunes parmi eux est très importante et, chose rare, en augmentation. Ceci n'est sans doute pas sans rapport avec l'augmentation des formes particulières d'emplois telles que les TUC ou les SIVP, depuis 1984, dans le secteur public⁷. Autrefois occupés uniquement par des adultes sans diplôme, ces emplois accueillent maintenant des jeunes de niveau V dont on peut penser qu'ils rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle par ailleurs : en 1988, un tiers des jeunes de ce groupe n'avaient pas d'emploi l'année précédente. Davantage que pour les autres groupes, ils viennent du chômage ou directement du système éducatif.

— Groupe 3 : ONQ de la chimie, des IAA, de l'agriculture et manutentionnaires. Les effectifs diminuent moins que dans le groupe 1. La part des jeunes s'est maintenue (42 %) ce qui en fait un des groupes les plus jeunes (les manutentionnaires y contribuent pour beaucoup). Contrairement au groupe 1 les effectifs de niveau V ont augmenté de 25 %. La progression du niveau V vient donc de créations d'emplois à ce niveau (solde positif entre entrées et sorties) dont les jeunes bénéficient largement : en 1988, plus de six diplômés sur dix avaient moins de trente ans. Il semble que les recrutements se fassent désormais au niveau V (CAP) plutôt qu'au niveau VI ou Vbis.

Les groupes 4, 5 et 6 sont composés d'ouvriers qualifiés et d'employés de service (commerce et hôtels-cafés-restaurants). Le niveau V est moyen en 1982 comme en 1988, chez les jeunes comme dans l'ensemble. Le niveau IV fait une timide apparition dans les groupes 5 et 6. Le taux de jeunes est important et le *turn over* sur ces emplois souvent élevé. Ceci laisse penser que la présence de diplômés du niveau IV dans ces emplois est un phénomène conjoncturel, lié aux difficultés d'insertion des jeunes de niveau IV qui les conduisent à accepter des emplois moins qualifiés.

— Groupe 4 : ouvriers qualifiés de production principalement. On y trouve également quelques emplois d'ouvriers non qualifiés de la mécanique industrielle ou artisanale, et du second œuvre en bâtiment. Ces emplois sont les équivalents, non qualifiés, des emplois d'ouvriers qualifiés de type « professionnel » centrés sur le niveau V, du groupe 7. Le taux d'ouvriers diplômés du niveau V est plus élevé dans ces secteurs particuliers, quelle que soit leur classification (ONQ dans le groupe 4 et OQ dans le groupe 7). Comme pour tous les groupes d'emplois ouvriers ou presque, les effectifs ont fortement baissé entre 1983 et 1988, les

jeunes étant les premiers touchés. Leur part a même baissé parmi les diplômés de niveau V alors qu'on constate une hausse globale des effectifs à ce niveau. Les perspectives pour des jeunes de niveau V dans ce groupe apparaissent très dépendantes de la reprise des recrutements dans ces secteurs. Il n'y a pas pour le moment de diplômés du niveau IV et le BEP reste marginal à l'intérieur du niveau V.

— Groupe 5 : regroupement hétérogène d'emplois d'ouvriers qualifiés (installations de la chimie, des industries agro-alimentaires, magasiniers et ouvriers artisanaux divers) et d'ouvriers non qualifiés de l'électricité-électronique. Ils se distinguent de ceux du groupe précédent par un pourcentage plus important de diplômés du BEP à l'intérieur du niveau V — bien que les effectifs soient encore faibles — et une apparition de quelques diplômés du niveau IV. L'augmentation du BEP est un phénomène récent puisqu'en 1988 84 % des titulaires avaient moins de trente ans. La part des jeunes dans ce groupe d'ouvriers est globalement plus élevée qu'ailleurs, en partie à cause des OQ artisanaux et des ONQ du second œuvre en bâtiment. Mais surtout, elle n'a pas baissé depuis 1982, contrairement à son évolution dans tous les autres groupes d'ouvriers. Les jeunes sont donc présents dans les recrutements, spécialement au niveau V, comme en témoigne l'importance accrue des moins de trente ans parmi les diplômés de ce niveau.

— Groupe 6 : employés de qualification « intermédiaire » exerçant des fonctions de vente et d'hébergement (agents de service hospitalier et employés d'hôtels-cafés-restaurants). Le terme de « qualification intermédiaire » vient de la position médiane de ce groupe entre les employés des services ménagers (groupe 2) et les employés qualifiés, c'est-à-dire les employés de type administratif (groupes 11 à 13). C'est certainement un des groupes les plus ouverts aux jeunes et même aux jeunes de niveau V. La conjonction de parts très importantes de jeunes occupant ces emplois, d'une croissance réelle des effectifs et d'un appel important aux diplômés du niveau V en fait un des groupes les plus dynamiques en matière d'évolution d'emploi et d'appel au niveau V. Mais c'est aussi un des groupes où le *turn over* est élevé, montrant qu'il ne s'agit souvent que d'emplois de passage. On observe un glissement des recrutements vers le niveau V au détriment des non-diplômés. En ce qui concerne la montée du niveau IV, somme toute marginale, et du BEP, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'un phénomène conjoncturel lié aux difficultés d'insertion des jeunes sur la période plutôt qu'un pas supplémentaire dans la recherche de jeunes plus formés.

⁷ Cf. « 1980-1985 : Les difficultés de l'insertion » par P. Laulhé, *Economie et Statistique* n° 216, décembre 1988.

LES EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU V : STABILITÉ APPARENTE

Ce sont les ouvriers qualifiés, professionnels, des groupes 7, 8, 9 et 10. Les diplômés de niveau V sont majoritaires depuis longtemps, à peine concurrencés par les diplômés de niveau IV dans le groupe 8, un peu plus dans le groupe 9 où l'on trouve les ouvriers qualifiés de diagnostic et d'entretien des entreprises de type industriel et artisanal.

— Groupe 7 : ouvriers qualifiés de type professionnel ou de métier de niveau V exerçant des activités de fabrication dans les domaines de la mécanique, du second œuvre du BTP, du bois et de l'alimentation. Le niveau V, de type CAP, est une tradition. Bien qu'encore faible (15 % en 1988), la part du BEP augmente en mécanique, second œuvre et cuisine. Déjà très fort en 1982, le taux de niveau V ne peut progresser beaucoup plus. La légère augmentation est due à un effet mécanique de restructuration puisque la baisse des effectifs (- 5 %) n'a touché que les actifs non diplômés. La part des jeunes dans le groupe diminue, y compris et surtout parmi les diplômés de niveau V. Les diplômés de niveau V sont donc « âgés » surtout parmi les OQ du second œuvre en bâtiment. Seuls les cuisiniers échappent à cette tendance. La position dominante du niveau V sur ces emplois ne semble pas menacée. Les interrogations concernent plutôt la place des jeunes dans ces emplois dans les années à venir.

— Groupe 8 : ouvriers qualifiés en fabrication électrique et électronique, papier-carton et transport. Ces ouvriers ont parmi eux un fort pourcentage de diplômés du niveau V et, contrairement au groupe précédent, un début de niveau IV (12 %). Aucun de ces deux niveaux ne semble avoir réellement progressé (en structure) sur la période mais il y a sans doute des fluctuations dues aux évolutions oscillantes des effectifs des différentes professions du groupe. Les effectifs de jeunes de niveaux V et IV ainsi que la part des jeunes, globale ou par niveau de diplôme, suivent de très près l'évolution générale du groupe : baisse sur la période mais remontée depuis 1985. Ces variations portent sur des effectifs faibles, d'où la grande stabilité des structures. Par contre, le BEP prend une importance de plus en plus grande dans le groupe, surtout parmi les OQ de l'électricité, électronique ce qui correspond à l'évolution des sorties du système éducatif. Les OQ du papier-carton et des transports renforcent plutôt leurs effectifs de niveau IV (notamment les conducteurs de train). Les niveaux V et IV ont pour le moment leur place. Le BEP devrait peu à peu supplanter le CAP surtout en électronique.

— Groupe 9 : ouvriers qualifiés exerçant des fonctions de diagnostic et d'entretien dans des entreprises industrielles ou artisanales. Comme dans le groupe précédent, l'évolution de la structure de diplôme des actifs montre une hésitation entre niveau IV et V qui résulte essentiellement de la stagnation des effectifs sur la période. Les non-diplômés ayant pratiquement disparu, on ne peut même pas parler de restructuration. Il s'agit de professions en attente. La part des jeunes diminue énormément, surtout dans l'industrie. C'est, après le groupe 2, le groupe ayant les ouvriers les plus âgés en 1988. La seule évolution concerne l'augmentation importante des diplômés du BEP, 38 % des jeunes de niveau V en 1988 (contre 19 % en 1983). La diminution du CAP (en structure et en effectif) est ici à rapprocher de la baisse des sans-diplôme dans les autres groupes.

— Groupe 10 : les professions sont hétérogènes et présentent des évolutions parfois opposées qui en font un groupe un peu à part. Elles ont en commun la présence encore très timide, parmi leurs actifs, de diplômés de niveau IV et une majorité de diplômés du niveau V. Les effectifs d'aides soignantes et de coiffeurs sont en croissance nette et pourtant la part des jeunes diminue. Le niveau V se renforce parmi les jeunes tandis que le niveau IV stagne. Ces données ne tiennent pas compte de l'apprentissage qui concerne pratiquement le quart des effectifs de coiffeurs. Au contraire, les effectifs de dactylos ont chuté entre 1983 et 1988 (de pratiquement 50 % chez les jeunes). Celles qui restent sont beaucoup plus diplômées : BEP au minimum et baccalauréat. Ce sont les premiers emplois du type tertiaire de bureau que l'on rencontre et ce sont aussi les premiers où, en 1988, le taux de titulaires du BEP est supérieur à celui de titulaires du CAP.

LES EMPLOIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX : AUGMENTATION DES DIPLÔMÉS DE NIVEAU IV

Les groupes 11, 12 et 13 rassemblent les emplois tertiaires à caractère administratif (bureau, comptabilité, administration commerciale) ainsi que les employés de la fonction publique. Deux exceptions : les vendeurs techniques et les agents qualifiés de laboratoire (recherche et chimie). Les non-diplômés y ont pratiquement disparu, surtout parmi les actifs les plus jeunes. Le niveau V, encore dominant dans les groupes 11 et 12 en 1988, doit tenir compte d'un accroissement important de diplômés au niveau IV.

— Groupe 11 : on y trouve deux types d'employés. Les employés exerçant des fonctions administratives (catégorie D de la fonction publique,

agents d'accueil...) sont plutôt en « retard » (leurs taux de diplômés sont plus faibles que pour les autres employés administratifs). Les vendeurs techniques (vendeurs en gros, ameublement, droguerie, hi-fi) ainsi que les ouvriers qualifiés de laboratoire (recherche, chimie) sont au contraire en avance sur la structure de diplôme des actifs de leur catégorie de référence. Les diplômés de niveau IV prennent de plus en plus d'importance tandis que ceux de niveau V, encore les plus nombreux, ne progressent plus. Les jeunes sont souvent titulaires d'un BEP (sauf chez les vendeurs). L'augmentation des effectifs de diplômés de niveau IV, réelle même chez les jeunes, ne suffit pas à compenser la chute de la part des jeunes dans le groupe touchant particulièrement les jeunes diplômés de niveau V. Le niveau IV devrait, à terme, dépasser le niveau V, voire le remplacer chez les plus jeunes.

— Groupe 12 : policiers, militaires et employés des P&T. Ces emplois sont regroupés du fait de l'importance parmi eux de diplômés du seul BEPC, qui est souvent le niveau minimal exigé pour passer les concours d'entrée. Mais les diplômés de niveau IV les remplacent petit à petit, surtout parmi les policiers qui sont les seuls à connaître une progression d'effectifs de 28 % entre 1983 et 1988 ! La baisse importante des jeunes sur ces emplois, malgré une progression importante des effectifs globaux, laisse penser qu'il s'agit de recrutements d'autres salariés.

— Groupe 13 : employés administratifs qualifiés (secrétariat, comptabilité, administration commerciale). 50 % des jeunes actifs en 1988 ont un diplôme de niveau IV. La part du niveau V diminue et se concentre sur les titulaires du BEP (56 % des jeunes diplômés du niveau V en 1988). Les titulaires d'un CAP se font de plus en plus rares et les non-diplômés inexistantes.

PERSPECTIVES POUR LES JEUNES DIPLÔMÉS DE NIVEAU V

Nos conclusions sont fondées sur l'analyse des tendances des années 1983 à 1988. Or, d'une part les années 1988 et 1989 montrent un infléchissement de ces tendances avec la reprise des embauches y compris dans certains secteurs de l'industrie, et plus particulièrement chez les jeunes (industrie et bâtiment)⁸. Et d'autre part, l'objectif « 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat » va introduire sur le marché du travail une offre de main-d'œuvre plus diplômée se substituant en partie aux jeunes formés actuellement au

niveau V (les candidats au baccalauréat professionnel sortaient jusqu'à présent des classes de BEP). Ces deux facteurs, qui ne sont pas encore perceptibles statistiquement, modifieront certainement les équilibres de diplôme actuels à l'intérieur des professions.

Les diplômés de niveau V appartiennent pour l'essentiel aux catégories ouvrières et employées de la population active. Mais il existe suivant les emplois, les qualifications et les fonctions exercés dans ces catégories, des différences importantes en termes de modes d'appel aux jeunes diplômés, de taux de diplômés, de type de diplômes (CAP ou BEP), toutes liées à l'histoire des professions. Cette hétérogénéité de situations à l'intérieur de la population active diplômée de niveau V engendre des perspectives d'évolution parfois opposées dans les professions.

La position des diplômés de niveau V paraît assurée parmi les emplois des groupes 1 à 7 qui rassemblent la majorité des emplois ouvriers, qualifiés ou non, et les employés de services : ils y prennent même de plus en plus d'importance. Cette croissance de la part du niveau V correspond cependant à des dynamiques différentes en termes d'évolution d'effectifs qui tempèrent ces résultats.

Dans les groupes 2 à 6 (OQ de production et employés des services), l'augmentation du niveau V est visible en structure et en effectifs, la part des jeunes de niveau V y est stable ou en augmentation. Le renouvellement de ces emplois s'effectue donc, en partie, par l'embauche de jeunes de niveau V. L'appel aux jeunes diplômés du CAP est même important parmi les groupes d'employés dont les effectifs augmentent (employés des services). Mais comment se feront, à terme, les équilibres entre non-diplômés et diplômés du CAP sur ces emplois ? Cette interrogation soulève le problème des filières professionnelles, ONQ-OQ notamment, dont on peut se demander si elles se développeront étant donné l'apport de diplômés parmi les emplois non qualifiés.

Par contre, et malgré une progression de la part du niveau V, les effectifs stagnent et la part des jeunes baisse singulièrement parmi les deux groupes extrêmes (groupes 1 et 7). Dans le groupe 1, qui contient des ouvriers non qualifiés de production (sauf mécanique, chimie et second œuvre), la progression du niveau V s'explique avant tout par une baisse très importante des effectifs de non-diplômés qui ne sont pas remplacés. On peut alors parler d'une restructuration autour du CAP résultant d'un effet mécanique de compensation. Cependant, le *turn over* important sur ces emplois engendre des recrutements de jeunes qui se font pour l'instant au niveau V. Même phénomène,

⁸ « La croissance fait reculer le chômage » par Thierry Lacroix, *Economie et Statistique* n° 226, novembre 1989.

bien que moins marqué, dans le groupe 7 (ouvriers qualifiés de type professionnel en mécanique, second œuvre et cuisine), investi par les titulaires de CAP, mais dont les effectifs n'ont pas augmenté depuis 1982. Aucune concurrence avec d'autres niveaux de formation ou même avec le BEP ne semble se dessiner pour l'instant. Mais que se passera-t-il s'il y a reprise des recrutements de jeunes ? Les employeurs se contenteront-ils encore du CAP pour ces métiers ou seront-ils tentés de hausser leurs exigences ? Le CAP, diplôme de niveau V, jouira-t-il de la même réputation lorsque se seront développés des diplômes professionnels de niveau IV ?

Parmi les autres ouvriers qualifiés en fabrication électrique, électronique, imprimerie-papier-carton, ou d'entretien, contrôle en mécanique, électromécanique ou électricité (groupes 8 et 9), la part des diplômés de niveau IV est encore trop ténue pour menacer le niveau V. Par contre, il peut y avoir concurrence entre CAP et BEP, au profit de ce dernier. La baisse des embauches de jeunes sur ces professions paraît préoccupante. Crise de l'emploi, difficultés à recruter du personnel qualifié immédiatement opérationnel, inadaptation qualitative ou quantitative des formations pour répondre précisément à cette demande, concurrence d'autres catégories de main-d'œuvre plus expérimentées : dans ce contexte, l'arrivée sur le marché du travail des ouvriers qualifiés de jeunes bacheliers professionnels bénéficiant de stages en entreprise de longue durée pourrait conduire certains employeurs à les embaucher sur des postes jusqu'à présent réservés aux diplômés de niveau V. Mais remplaceront-ils les titulaires du BEP ou ceux du CAP ? Plutôt le BEP si l'on en juge par la part croissante de ce diplôme à l'intérieur du niveau V. Les entreprises ont-elles les moyens, en termes de propositions d'évolution de carrière ou financiers, de passer sans palier du recrutement de diplômés du CAP à celui de bacheliers professionnels ? Comment se fera alors l'articulation entre bac professionnel et BEP si ce dernier reste un diplôme professionnel orienté vers la vie active ?

Le problème, à terme, serait aussi la marginalisation des titulaires d'un CAP (encore nombreux) pour lesquels des possibilités d'accès au BEP doivent être mises en place.

Enfin, l'embauche de diplômés du CAP paraît très compromise parmi les employés administratifs (secrétariat, bureau, comptabilité, administration commerciale) dans la mesure où les diplômés d'un BEP et plus encore, ceux de niveau IV viennent les remplacer. Cette tendance ne peut que s'amplifier avec la hausse des effectifs de bacheliers et la percée significative du niveau III. Les titulaires d'un CAP seront-ils pour autant totalement écartés des recrutements sur ces emplois ? L'équilibre devrait pouvoir se faire autour d'un axe BEP-niveau IV, d'où l'intérêt de maintenir le BEP comme diplôme de sortie.

La caractéristique principale de la période reste cependant la très forte diminution des actifs non diplômés, quels que soient la profession ou l'emploi, qui a souvent contribué à l'augmentation relative du niveau V. Cette baisse devrait se poursuivre pour les emplois les moins qualifiés si l'on en juge par les taux de non-diplômés toujours très élevés. Les sorties sans qualification (niveaux VI et Vbis) du système éducatif concernent encore 100 000 jeunes par an et semblent se stabiliser. Le recrutement de plus en plus fréquent de diplômés risque de marginaliser cette catégorie de la population en l'excluant de l'emploi, ou en la cantonnant sur les emplois les plus précaires. Corrélativement, l'embauche généralisée de diplômés du CAP sur les emplois non qualifiés poserait le problème de la reconnaissance professionnelle de ce diplôme. Les spécialités du CAP auxquelles on reconnaît une valeur professionnelle ont-elles une image suffisamment positive pour garantir à leurs titulaires une qualification, par delà des effets de niveau ? L'évolution des critères de recrutement dans le cadre d'une reprise des créations d'emplois fournira des indications essentielles.

Catherine Bédoué,
CEREQ